
COMMUNE
D'

ALTECKENDORF



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
T20-2024
Rue des Bergers

Le Maire de la commune d'Alteckendorf

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu L'arrêté 37-2023 du 7 décembre 2023

Vu L'arrêté 12-2024 du 23 avril 2024

Vu la demande de prolongation de l'entreprise ALSACE PRO POSE, représentée par ACKERMANN Jessica, en date du 13 juin 2024 qui effectue des travaux de maçonnerie et de rénovation de charpente au 20 rue de HOCHFELDEN, 67270 ALTECKENDORF.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1 : l'entreprise ALSACE PRO POSE est autorisée jusqu'au 30 août 2024 à poser une grue rue des Bergers pour effectuer les travaux de maçonnerie et de rénovation de la toiture au 20 rue de HOCHFELDEN. Ce qui aura pour conséquence de bloquer la circulation de la rue des BERGERS.

Article 2 : La signalisation adéquate sera mise en place par l'entreprise ALSACE PRO POSE elle prendra toutes les dispositions pour garantir la sécurité des usagers de la route. Le stationnement et la circulation seront interdits.

Article 3 : L'occupation temporaire du domaine public est accordée à titre gracieux.

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue aux articles 1 et 2 ci-dessus.

Article 5 :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Hochfelden,
- Monsieur le Chef du Centre Technique du Conseil Départemental de Hochfelden,

- Madame ACKERMANN Jessica représentante de l'entreprise ALSACE
PRO POSE

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent
arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé et copie transmise à M. le préfet du
Département du Bas-Rhin ampliation sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saverne,
- Collectivité Européenne d'Alsace M. le Chef du service routier de
Saverne,
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours
du Bas-Rhin,
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Hochfelden.

Fait à ALTECKENDORF, le 13 juin 2024



Le Maire

Alain HIPP